

**SAC-920827**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

117e réunion du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le 27 août 1992

9 h Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

**PRÉSENTS-ES**

Jean-Bernard Robichaud, président

Paul Albert

Mariana K. Antonescu

Fernand Arsenault

Corine Auger

Adrien Bérubé

Bernadette Bérubé

Lise Caron

Julien Chiasson

Line Chiasson

Wilkie Darismé

Léandre Desjardins

Nassir El-Jabi

Marie-Élisa Ferran

Normand Gionet

Fernand E. Girouard

Alice Guérette-Breau

Christophe Jankowski

Paul Lanctôt

Fernand Landry

Nicolas Landry

Rodrigue Landry

Roland G. LeBel

Jeannette LeBlanc

Ronald C. LeBlanc

André Leclerc

Albert Lévesque

Victorin Mallet

Chadia Moghrabi

Bernard Nadeau

Fernande Paulin  
Marielle Préfontaine  
Arsène Richard  
Shelley Robinson  
John Sichel  
Lita Villalon  
Paul Ward  
Francis Weil

### *INVITÉS*

Paul-Émile Benoit  
Rhéal Bérubé  
Armand Caron  
Viateur Viel  
Pierre Dion, président d'assemblée  
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Gérald Boudreau, Médard Collette, Louis Malenfant, Lisette Michaud et Rodolphe Savoie

ABSENTS: Normand Carrier, Pierre Francoeur, Hektor Haché-Haché

### TABLE DES MATIÈRES

|  |   |
|--|---|
| 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT   | 3 |
| 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION                                   | 3 |
| 3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE   | 3 |
| 4. CORRESPONDANCE  | 3 |
| 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR   | 3 |
| 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-920827  | 4 |
| 7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL   | 4 |
| 7.1 (7.1) Contingement en éducation  | 4 |
| 7.2 (7.3) Formation générale   | 4 |
| 7.3 (10.1) BA (majeure en études familiales)   | 5 |
| 7.4 (12) Formation infirmière  | 5 |
| 8. RAPPORT ANNUEL DU VRER  | 6 |
| 9. RAPPORTS ANNUELS DES COMITÉS, CENTRES, FACULTÉS ET ÉCOLES                         | 7 |
| 10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES   | 8 |
| 10.1 Cours AP 6520   | 8 |
| 10.2 Cours ET 4100   | 8 |
| 11. PLANIFICATION STRATÉGIQUE: PREMIÈRE ÉBAUCHE DU RAPPORT FINAL (POUR CONSULTATION) | 8 |
| 12. NOMINATIONS  | 9 |
| 12.1 Bureau de direction du Sénat  | 9 |
| 12.2 Comité conjoint de la planification   | 9 |

- 12.3 Comité d'attestation d'études 10
- 12.4 Comité de sélection des grades honorifiques 10
- 12.5 Comité des programmes 10
- 12.6 Comité d'appel du Sénat 11
- 12.7 Comité de la formation générale 11
- 13. INSCRIPTIONS 1992-93 13
- 14. AFFAIRE NOUVELLE 14
- 14.1 Réponse à D.R. Dodds 14
- 15. PROCHAINE RÉUNION 14
- 16. CLÔTURE 15

## ANNEXES 16

- ANNEXE A: BA (majeure en études familiales) 17
- ANNEXE B: Rapport annuel du VRER 20
- ANNEXE C: Rapports annuels des comités du Sénat 25
- ANNEXE D: Rapports des centres, facultés et écoles 93
- ANNEXE E: Rapport du Comité des programmes 94
- ANNEXE F: Planification stratégique: première ébauche du rapport final 96
- ANNEXE G: Nominations 130
- ANNEXE H: Inscriptions 1992-93 139

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 4. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes et spécialement aux nouveaux membres: Julien Chiasson, professeur au CUM; Fernand Landry, doyen de l'École de droit; Rodrigue Landry, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation; André Leclerc, professeur au CUSLM; Lita Villalon, directrice de l'École de nutrition et d'études familiales et Paul Ward, étudiant au CUM. Se sont excusés: Gérald Boudreau, Médard Collette, Louis Malenfant, Lisette Michaud et Rodolphe Savoie.

## 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

M. le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

## 3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est dans l'ordre, selon le Secrétaire.

## 4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de Dave R. Dodds (1991 08 07) relativement au règlement l'obligeant à faire 3 crédits de français pour l'obtention de son certificat en management.

Le Secrétaire explique que cet étudiant ne satisfait pas au règlement du Sénat en ce qui concerne un cours FR ou FL. Ce règlement remonte à juillet 1986. Monsieur Dodds a suivi son premier cours à l'automne 1989 et a été admis au Certificat en juin 1991. Le dossier a été présenté au Comité d'attestation d'études et il a été refusé. L'étudiant sait depuis le début qu'il a 3 crédits de français à faire.

Président: Le sens de cette lettre est que c'est à l'instance suprême de décider.

SG: Il croit qu'il y a discrimination.

VRER: On devrait ajouter ce point à la rubrique Affaires nouvelles pour en discuter.

## 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Ajout à la rubrique Affaires nouvelles*

### 14.1 Réponse à monsieur Dodds

R: 01-SAC-920827

Il est proposé par Chadia Moghrabi et appuyé par Jeannette LeBlanc

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTÉ.

## 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-920528

R: 02-SAC-920827

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Nassir El-Jabi

"Que le procès-verbal SAC-920528 soit adopté."

Vote unanime ADOPTÉ.

## 7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

### 7.1 (7.1) *Contingement en éducation*

Léandre Desjardins informe les membres qu'il y a eu quelques rencontres à ce sujet. Le Recteur était présent à l'une de ces rencontres. Selon la procédure adoptée, tous les meilleurs dossiers seraient retenus, peu importe l'origine et le centre où se dirige la demande. Les gens ont reçu une réponse dans un premier temps. Certains étaient admis, d'autres étaient sur une liste d'attente. Ce processus a été géré sans trop de heurts. En gros, tout est tombé dans l'ordre.

•R. Landry: C'est un processus qui s'est vécu avant mon entrée en fonction. Par la lecture du dossier, j'ai vu que tout avait bien été. J'en arrive à la même conclusion de monsieur Desjardins. Il serait sage de le vivre une autre année avant d'entreprendre de gros changements.

•A. Bérubé: L'effet principal du contingentement a été de réduire le nombre d'admissions en éducation. La gestion du 30-30-30 a été facile parce qu'on n'atteignait pas le 90.

•Recteur: Il semble y avoir un consensus assez clair. On pourrait le faire sous forme de proposition.

•VRER: La résolution était pour deux ans.

R: 03-SAC-920827

Il est proposé par Adrien Bérubé et appuyé par Rodrigue Landry

"Que le processus utilisé cette année pour la répartition des étudiants soit prolongé d'une autre année."

Vote unanime ADOPTÉ.

### *7.2 (7.3) Formation générale*

Léandre Desjardins fait une mise au point. L'ordre du jour se réfère à l'annexe C du Sénat du mois de mai alors qu'il s'agissait de l'annexe B du Sénat de mars 1992. Étant donné cette erreur, j'aimerais vérifier si on est en mesure de discuter de cette question aujourd'hui.

Comme la majorité des sénateurs n'était pas préparée, on remet la discussion à la prochaine réunion du Sénat.

Monsieur Desjardins distribue des copies de l'aide-mémoire à ceux qui n'en avaient pas reçu.

•On manque d'uniformité dans le traitement des dossiers au Sénat. C'est un dossier très émotionnel, je crois qu'il serait sage de séparer les parties opinion et discussion et de se limiter aux recommandations et de voter sur celles-ci.

•VRER: Il y aura huit recommandations de proposer au Sénat.

•Est-ce un comité ad hoc?

•VRER: Il a été un comité ad hoc jusqu'à maintenant. Récemment, le Comité a discuté de la question à savoir à quel moment son statut devrait être révisé. L'opinion a été que le Comité pouvait demeurer ad hoc pour une période prévisible. Il reste une catégorie de

programmes sur lequel le Comité veut se pencher avant de regarder son statut. Plus tard à l'ordre du jour, il y aura des suggestions pour la composition du Comité.

### 7.3 (10.1) BA (majeure en études familiales)

(Voir l'annexe A, page 17)

Léandre Desjardins informe les membres que la directrice de l'École de nutrition et d'études familiales a écrit une lettre dans laquelle elle donne les informations demandées et j'assume que celles-ci répondaient aux préoccupations.

- Concernant le cours EF 2800, pourquoi privilégie-t-on ce champs d'étude? J'ai des préoccupations à propos des politiques sociales qui influent sur la condition des familles. Dans la description du cours EF4000 on a inséré le terme «politiques sociales actuelles».

- VRER: Le cours EF 2800 ne fait pas parti de la réponse. Je crois qu'il y a eu une faille dans la communication. Il faudra continuer les discussions et que l'École reprenne le sens de la question.

- Président: Nous laisserons cette question en suspens.

- Villalon: Cette question sera discutée à l'École et l'information sera envoyée.

- Concernant la mise en marche de ce programme, ce nouveau programme n'est pas dans le Répertoire?

- SG: Lors de l'approbation du programme, on savait qu'il n'apparaîtrait pas le Répertoire. On a fait des tirés-à-part et ceux-ci ont été envoyés aux instances appropriées.

### 7.4 (12) Formation infirmière

Le Recteur rappelle que la CESPM prépare une recommandation au Gouvernement du Nouveau-Brunswick sur la façon de rencontrer les objectifs fixés par la profession des sciences infirmières. Le Comité, présidé par Tim Andrew, s'est rencontré la semaine passée afin de réviser le rapport de deux sous-comités. Il y a consensus du Comité des recteurs et un rapport sera soumis cet automne. Nous sommes rendus à une étape presque finale. Sur le fond, il y a consensus. L'esprit de cette réunion est qu'il semble qu'il y ait une volonté politique de procéder à la mise en oeuvre des recommandations du rapport. Il semble assez clair qu'ils ont reçu le message pour que ces recommandations soient mises en oeuvre. Ce rapport de la Commission ne serait pas mis sur les tablettes. Il y a une volonté d'action. Les deux universités proposent des modèles de prestation semblables. L'approche est la même, c'est-à-dire que la formation en sciences infirmières, sur les campus dans notre cas, sera livrée tant au CUSLM, au CUS qu'au CUM. Ceci signifie qu'il n'y aura pas de formation à une école de diplôme où il n'y a pas de campus. Le programme sera constitué de façon à ce que les deux premières années soient en milieu de résidence infirmière, donc dans les trois constituantes. Le programme fait que les 3e et 4e années seront axées sur la formation clinique. Ce que la Commission proposera c'est

que la formation donnée soit une formation réseau, c'est-à-dire que l'ensemble des lieux de stage soient accessibles à l'ensemble du réseau de formation clinique, soit du lieu de la population. La Commission n'ira pas plus loin dans ses recommandations. Ce n'est pas de son propos de régler les questions de gestion interne. Il serait prématuré de discuter des modalités opérationnelles des recommandations de la Commission.

- Le Comité de régie interne se penchera sur cette question. Y aura-t-il des professeurs?

- VRER: Au niveau du Comité de régie interne, on s'est posé des questions de gestion concernant la structure à savoir comment on va structurer les besoins réseau. Le Comité de régie interne veut que ce soit traité.

- Président: Va-t-on impliquer les formateurs?

- VRER: On veut regarder cela avant.

- Pour pouvoir rencontrer les délais, il faudrait aller de l'avant.

- Recteur: J'ai vu le calendrier de mise en application et vous avez raison de dire qu'il faut se mettre au travail rapidement. On va procéder de façon pyramidale. Par exemple, il faut savoir si les recommandations de la Commission vont à l'encontre de la Charte. Peut-on actualiser ce modèle sans changer la Charte? Si on peut trouver un modèle qui va à l'intérieur de la Charte, ça ira plus vite. Si on pouvait trouver une formule qui va pour tout le monde et à l'intérieur de la Charte; il y a plusieurs questions que ce développement pose et on n'ira pas à la légère.

- VRER: Il est certain que l'École va être au centre du processus. Avec la façon dont on est structuré, il faudra voir comment on va les placer ensemble lorsqu'il y aura la structure à Edmundston et à Shippagan. On va regarder à une liste de questions avant.

## 8. RAPPORT ANNUEL DU VRER

(Voir l'annexe B, page 20)

Léandre Desjardins explique qu'il s'agit d'un deuxième rapport. Il précise que les sections qui ne sont pas là ont été laissées intentionnellement. Il faut essayer de le maintenir assez court. J'aurais pu traiter du Conseil de la langue française, de la Commission sur l'excellence en éducation. J'aurais pu élaborer concernant les sciences infirmières et le développement du CUS. Mais j'ai choisi de laisser cela de côté. Il y a des points qui sont discutés au Sénat; pour cette raison, j'ai choisi de ne pas en parler.

En ce qui concerne le Conseil de la langue française, on demandait un service de correction à l'Université de Moncton. Aldéo Renaud a effectué un travail de recherche basé sur 14 universités; à savoir comment elles traitaient de cette question. J'ai ce rapport à mon bureau. Le Conseil attend le résultat de cette recherche avant de faire la proposition d'un promoteur. Le Conseil doit se rencontrer dès la rentrée. Selon le rapport, il n'y a pas d'universités qui ont un service spécifique.

R: 04-SAC-920827

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par John Sichel

"Que le rapport du VRER soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

•À la page 2, concernant la dynamique pédagogique, si on pouvait fournir un service de ressources pédagogiques. Il n'y a que la Chaire d'études coopératives qui a fourni un rapport, qu'en est-il des autres? À la page 3, concernant la recherche, j'aime la dynamique de la pluridisciplinarité.

•À la page 4, concernant le perfectionnement, nous avons une réunion des professeurs du secteur langue hier et deux professeurs veulent tenter une expérience. Pour la rédaction, au lieu de donner un sujet, ils pourront utiliser un travail fait dans un autre cours. Nous avons établi des contacts avec des professeurs qui enseignent au niveau 1000 et ils sont prêts à collaborer. L'expérience a été très bonne en ce qui concerne les ateliers avec l'École de génie. L'École d'éducation physique et de loisir demande des ateliers du même genre. Cette année, nos ressources sont limitées. Pour ce qui est du Conseil de la langue française et la correction de texte, madame Bosi a offert ce service au personnel de l'École de génie et quelques-uns en ont profité. Le Musée acadien m'a approché pour faire de la correction. Je vous suggère de venir au secteur langue avant de créer quelque chose.

PAUSE 10 h 20

REPRISE 10 h 30

## 9. RAPPORTS ANNUELS DES COMITÉS, CENTRES, FACULTÉS ET ÉCOLES (Voir les annexes C et D, pages 25 et 93)

Monsieur le Président précise que le rapport du CUSLM ne sera pas discuté parce qu'il n'a été reçu que ce matin. Il sera discuté à la prochaine réunion du Sénat.

Léandre Desjardins suggère que les autres rapports soient étudiés en comité plénier.

R: 05-SAC-920827

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Mariana K. Antonescu

"Que le Sénat se transforme en Comité plénier pour environ 30 minutes pour commenter les rapports annuels."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 10 h 32.



Retour à l'assemblée régulière à 11 h.

R: 06-SAC-920827

Il est proposé par Normand Gionet et appuyé par Alice Guérette-Breau

"Que les rapports annuels soient reçus."

Vote unanime ADOPTÉ.

## 10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES (Voir l'annexe E, page 94)

Léandre Desjardins explique.

### 10.1 *Cours AP 6520*

R: 07-SAC-920827

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Mariana K. Antonescu

"Que le cours AP 6520 soit créé et que la date d'entrée en vigueur soit le 1er septembre 1992."

Vote unanime ADOPTÉ.

### 10.2 *Cours ET 4100*

R: 08-SAC-920827

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Paul Ward

"Que le cours ET 4100 soit créé et que la date d'entrée en vigueur soit le 1er septembre 1992."

Vote unanime ADOPTÉ.

## 11. PLANIFICATION STRATÉGIQUE: PREMIÈRE ÉBAUCHE DU RAPPORT FINAL (Voir l'annexe F, page 96)

Le Recteur explique. À la dernière réunion du Sénat, on avait dit qu'aux réunions du Sénat et du Conseil des mois d'août et septembre, on apporterait un rapport pour approbation. L'échéance est reportée de trois mois. Les éléments ne sont pas tous aussi bien intégrés qu'on l'aurait voulu. Entre le milieu de septembre et le milieu d'octobre, un document ajusté sera intégré à l'Hebdo-Campus avec une fiche de consultation qui sera

diffusée à l'ensemble des lecteurs dans laquelle on demandera l'avis des membres de la communauté universitaire. Les résultats seront ajoutés à la proposition que nous ferons au Sénat de novembre et au Conseil de décembre. Il s'agit ici d'une première ébauche du rapport final.

Ce document comprend deux parties majeures. La première traite de questions telles la mise à jour de la mission, la mise à jour de notre projet institutionnel qui aurait une durée de vie de plus de trois ans. La deuxième partie est plus définie, comme un plan triennal. Elle est en train de prendre forme.

Ce document va rester dans un format relativement succinct. On ne veut pas une brique, on veut un document facile à consulter.

Aujourd'hui, j'apprécierais qu'on considère le contenu et qu'on le fasse sous forme de comité plénier et qu'on reçoive les commentaires. Le document ajusté sera soumis à la consultation et sera corrigé après. C'est l'occasion, pour le Sénat, de fournir un input. Quand le document sera distribué à la communauté universitaire, les sénateurs pourront réagir à nouveau en remplissant la fiche de consultation. On reviendra ensuite au Sénat de novembre.

R: 09-SAC-920827

Il est proposé par Jean-Bernard Robichaud et appuyé par Alice Guérette-Breau

"Que le Sénat se transforme en comité plénier pour une période de 45 minutes."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 11 h 15

Retour en assemblée régulière à 12 h 40.

DÉJEUNER 12 h 45

REPRISE 13 h 50

## 12. NOMINATIONS

(Voir l'annexe G, page 130)

### 12.1 *Bureau de direction du Sénat*

R: 10-SAC-920827

Mises en candidature

Lita Villalon Proposeure: Marielle Préfontaine

Normand Gionet Proposeur: Léandre Desjardins

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent de *Lita Villalon* et de *Normand Gionet* au Bureau de direction du Sénat.

#### *12.2 Comité conjoint de la planification*

R: 11-SAC-920827

Mises en candidature

Fernand Landry Proposeur: Albert Lévesque

Mariana K. Antonescu Proposeur: Francis Weil

Scrutateur: Viateur Viel

Monsieur le Président proclame l'élection de *Mariana K. Antonescu* au Comité conjoint de la planification.

#### *12.3 Comité d'attestation d'études*

R: 12-SAC-920827

Mises en candidature

Line Chiasson Proposeure: Fernande Paulin

Paul Ward Proposeur: Line Chiasson

Bernadette Bérubé Proposeur: Marielle Préfontaine

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent de *Line Chiasson*, *Paul Ward* et de *Bernadette Bérubé* au Comité d'attestation d'études.

#### *12.4 Comité de sélection des grades honorifiques*

R: 13-SAC-920827

Mises en candidature

Fernand Girouard Proposeur: Francis Weil

Bernadette Bérubé Proposeur: Normand Gionet

Christophe Jankowski Proposeur: Léandre Desjardins

Scrutateur: Viateur Viel

Monsieur le Président proclame l'élection de *Bernadette Bérubé* et de *Christophe Jankowski* au Comité de sélection des grades honorifiques.

#### 12.5 Comité des programmes

Gilles Long explique que cette nomination ne peut se faire aujourd'hui. Il y a toute une procédure pour cela et on le fera en septembre. Il s'agit d'une procédure qui a été mise sur pied quelques années passées. C'est une procédure très lourde.

- Peut-on prolonger le mandat de ceux qui terminent?
- VRER: Si le Sénat accepte, il accepterait une approche qui existe au Conseil.
- Pour les membres du Sénat, je ne vois pas l'utilité d'une telle procédure.
- Président: Il faudrait faire des changements à la procédure.
- SG: On pourrait suspendre la règle pour le faire séance tenante.
- Président: Quelle est la procédure pour changer le règlement du Sénat?
- SG: Il faut passer au Conseil des gouverneurs. Cette procédure est particulière au Sénat. Elle n'est pas dans les Statuts et règlements.
- Je suggère que le BDS prépare pour le prochain Sénat une proposition de modification à cette feuille de «mise en candidature».
- Président: Je suis d'accord, mais en entendant on continue.

R: 14-SAC-920827

Il est proposé par Jean-Bernard Robichaud et appuyé par Fernand Arsenault

"Que le mandat des trois membres, dont le mandat est terminé, soit prolongé jusqu'à la nomination de leur remplaçant."

Vote unanime ADOPTÉ.

#### 12.6 Comité d'appel du Sénat - CUM

SG: Il n'y a pas de poste vacant; nous ne savions pas, au moment de préparer le document, que le mandat de Jeannette LeBlanc avait été prolongé d'une autre année.

*Comité d'appel du Sénat - CUSLM*

Mise en candidature

André Leclerc Proposeur: Marie-Élisa Ferran

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent d'*André Leclerc* au Comité d'appel du Sénat au CUSLM.

### *12.7 Comité de la formation générale*

Léandre Desjardins explique. Il y a eu une demande de limiter les mandats à trois ans. Le Comité commence une troisième étape. Le fait que le processus ne soit pas terminé laisse une ambivalence au Comité des programmes. Si on doit remplacer ceux que ça fait plus de trois ans qu'ils sont au Comité, on aura presque un nouveau comité, ce qui n'est pas recommandable. Le nombre de membres a varié avec le temps. De onze membres, il n'y a jamais eu plus que 9 membres aux réunions. Je suggère qu'au lieu d'avoir trois étudiants, qu'il y en ait deux dont un du premier cycle et un de deuxième cycle. Je suggère également d'ajouter un professeur. J'ai déjà des suggestions pour les professeurs. Pour ce qui est du membre du CUS, ce pourrait être un membre provenant du CUSLM.

- Je m'objecte très fortement à la réduction du nombre d'étudiants et à l'augmentation du nombre de professeurs.

- VRER: Quand le Sénat a fait de la place pour trois étudiants, j'étais en faveur, mais ça n'a jamais réussi.

- A. Bérubé: Je suis d'accord à nommer quelqu'un du CUSLM, mais j'aimerais consulter les professeurs du CUSLM.

- VRER: Quand le CUSLM aura trouvé la personne, elle pourra siéger au Comité et elle pourra être nommée officiellement en novembre.

R: 15-SAC-920827

Il est proposé par Chadia Moghrabi et appuyé par Arsène Richard

"Que les personnes nommées aujourd'hui aient un mandat d'une durée de trois ans. Pour les membres actuels, qu'ils redéfinissent la durée de leur mandat avec une durée maximum de trois ans."

- Recteur: Est-ce qu'on est en train de faire un comité permanent? On devrait se demander si on devrait réfléchir de façon plus globale. Que le Sénat se donne un mécanisme pour réviser la question de la formation générale.

- Je suggère de demander au Bureau de direction du Sénat d'examiner les périodes d'exercice. On devrait avoir un règlement demandant que la période d'exercice ne dépasse

pas trois ans sauf pour ceux qui siègent d'office. J'aimerais qu'on puisse dire de façon claire et nette que les personnes qui sont déjà là de préciser leur mandat.

- VRER: Ma façon d'interpréter, c'est que dans un délai de trois ans, on va s'arranger pour ne pas avoir à toutes les renouveler en même temps.

- Président: L'aménagement ne crée pas de problèmes.

- Une personne n'est pas obligée de rester trois ans? Comment sont choisis les étudiants?

- VRER: Dans le passé on sollicitait la FÉÉCUM et depuis que je suis là, on n'a jamais eu de nomination. L'étudiante qui était là l'an dernier, c'est nous qui sommes allés la chercher.

Un membre demande le vote.

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 16-SAC-920827

Mises en candidature:

Gilberte LeBlanc Proposeur: Léandre Desjardins

Victor Ross Proposeur: Léandre Desjardins

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent de *Gilberte LeBlanc* et de *Victor Ross* au Comité de la formation générale.

P: 17-SAC-920827

Il est proposé par Arsène Richard

"Que le représentant du CUSLM, en consultation avec l'Association des professeurs, soit automatiquement membre du Comité de la formation générale."

La proposition n'a pas eu de second.

- Je trouve qu'on devrait avoir une limite au comité pour les membres qui ne sont pas d'office. Je demande que le Bureau de direction du Sénat examine la possibilité de proposer au prochain Sénat un règlement en ce qui concerne la période d'exercice. Qu'on examine également la limite au nombre de comités sur lesquels une personne peut siéger, par exemple une limite de deux comités.

- Président: Le Bureau de direction du Sénat s'en occupera.

R: 18-SAC-920827

Il est proposé par Corine Auger et appuyé par Lise Caron

"Qu'il y ait un membre du CUS et un membre du CUSLM au Comité de la formation générale."

•Si une personne est choisie, est-ce que son mandat va commencer seulement en novembre?

•VRER: Si une personne est acceptée, on va faire comme pour le CUSLM et la nomination sera approuvée en novembre.

Vote unanime ADOPTÉ.

•Au commentaire de Francis Weil, j'aimerais d'ajouter que le Bureau de direction considère la possibilité de nommer dans un certain nombre de comités des étudiants à temps partiel ou des directeurs d'éducation permanente.

•Recteur: Suite à la dernière réunion du Bureau de direction du Sénat, il a été convenu que le Président du Comité de sélection des grades honorifiques ferait une petite annonce pour suggérer des nominations aux grades honorifiques. Notre banque de candidatures est relativement peu garnie. Je fais donc appel aux sénateurs pour penser à des candidats dans un domaine d'excellence quelconque. L'esprit n'est pas de garder un candidat à l'infini. Il faut que ce soit clair que c'est quelque chose d'exceptionnelle que de recevoir un doctorat honorifique. Faisons un effort pour enrichir notre banque.

### 13. INSCRIPTIONS 1992-93 (Voir l'annexe H, page 130)

Gilles Long informe les membres que le nombre de demandes a augmenté quelque peu. Pour le CUM, il y a eu augmentation dans tous les secteurs sauf l'éducation. Au CUS, l'augmentation est dans le secteur des arts et des sciences. La même chose au CUSLM. Au global, pour l'admission des nouveaux étudiants nous en avons 2 259 de confirmé comparé à 2 244 l'an passé. Dans l'ensemble, il y avait 5 714 inscriptions confirmées au 21 août comparativement à 5 262 l'an dernier soit une augmentation de 452. L'an passé, l'augmentation a eu lieu au CUM. Cette année, l'augmentation est répartie de la façon suivante soit 223 au CUM; 99 au CUS et 130 au CUSLM.

### 14. AFFAIRE NOUVELLE

#### 14.1 Réponse à D.R. Dodds

Léandre Desjardins explique. Il ne recommande pas une exception. On a eu un peu d'information qui dit que les nouveaux programmes de certificat auront l'exigence du

français. Il est évident qu'une bonne partie de la clientèle française va être dispensée du français. C'est seulement en apparence que ça peut paraître discriminatoire.

- On n'a pas de réponse complète. Son argument devrait être considéré. Quelle était la raison au départ pour exiger le français? Pourquoi est-il nécessaire qu'il ait un cours de français?

- VRER: Il semble que le Sénat trouvait inacceptable que des diplômes émis par une institution française soient octroyés à des personnes ne pouvant lire un mot de français.

- Le Secrétaire fait lecture du règlement 6.2.7, lequel existe depuis 1986.

- Recteur: La question qui est adressée au Sénat est de savoir si le règlement est maintenu ou changé. C'est une question de politique de l'Université. Est-ce une exigence normale que d'exiger un cours de français? Ce type en faisant la demande d'admission connaissait les exigences.

- J'aimerais qu'on revienne à la question fondamentale du Recteur à savoir si on doit changer le règlement ou non. C'est ça qui est important.

- Je suis membre du Comité d'attestation d'études. Ce qu'on a décidé, ce n'est pas discriminatoire. Ça demande aux étudiants anglophones d'avoir un peu de français. Il y a une section spécifique pour l'étudiant anglophone et c'est qu'il ait une connaissance minimale du français. Il est clair que les français connaissent un niveau minimal de français. Si on lit tout, ce n'est pas discriminatoire.

- Je sais que l'Université est francophone. Le cas des anglophones qui viennent faire un certificat en anglais, c'est un cas un peu différent.

- Préfontaine: Lorsqu'une population anglophone est suffisamment grande, comme les sciences infirmières, un cours de français est structuré pour cette population. Ceux-ci étaient très heureux d'avoir acquis cette expérience. Quelques étudiants anglophones ont demandé d'autres cours de français pour s'améliorer.

R: 19-SAC-920827

Il est proposé par Marie-Élisa Ferran et appuyé par Paul Ward

"Que le Sénat maintient son règlement tel qu'il est."

Vote Pour 35 Contre 1 ADOPTÉ.

## 15. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 12 novembre 1992 à 9 h.



16. CLÔTURE

R: 20-SAC-920827

Il est proposé par Roland LeBel

"Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTÉ.

La séance est levée à 15 h 50.

Contresigné le \_\_\_\_\_

Jean-Bernard Robichaud Président \_\_\_\_\_

Gilles Long Secrétaire \_\_\_\_\_